

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 25 MARS 2016

Le vendredi 24 mars 2016, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 7 mars 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice TOMBOIS, Maire

Etaient également présents : Mme Christelle ROUSSEAU, Adjointe
MM. Claude PETIGNY – Donald BONTEMPS - Stéphane DOSSCHE - Mmes Karine DUHAMEL - Monique BONTEMPS

Absents excusés : M. Sébastien NOUVEAU pouvoir à M. Patrice TOMBOIS
M. Jérôme PETIT, Maxime CORRE, Mme Karine LELONG

Secrétaire de séance : Christelle ROUSSEAU

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 26 février 2016

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. le Maire présente le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	118.653.24€
Recettes :	199.730.97€
Soit un excédent de :	81.077.73€

Investissement :

Dépenses :	81.308.39€
Recettes :	98.330.90€
Soit un excédent de :	17.022.51€

M. le Maire se retire et laisse la présidence à Mme BONTEMPS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 qui leur a été présenté.

M. le Maire reprend sa place.

3) AFFECTATION DU COMPTE DU RESULTAT

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice 2015, des excédents de l'année précédentes et des restes à réaliser, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reporter les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement reporté :	88.536.26€
Excédent d'Investissement reporté :	7.420.66€
Part affecté au compte 1068 investissement :	182.239.00€

4) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5) FISCALITE DIRECTE LOCALE

Après l'exposé de M. le Maire et la volonté du Conseil Municipal, malgré la baisse des dotations de l'Etat, il est décidé, à l'unanimité, que les taux resteront les mêmes soit :

Taxe d'habitation :	19.61%
Taxe Foncier Bâti :	18.77%
Taxe Foncier non Bâti :	49.19%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	16.93%

6) HYDRANTS 2016

M. le Maire fait savoir que la communauté de communes propose aux communes membres la défiscalisation, au titre de l'entretien et renouvellement des hydrants et au titre des investissements prévus dans le cadre de la défense incendie. Propose une contribution communale de 2.645€ pour l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la Communauté de Communes

7) BUDGET PRIMITIF 2016

M. le Maire fait savoir que le budget primitif 2016 a fait l'objet d'une étude préalable par la commission des finances.

Après lecture par M. le Maire du budget primitif, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte celui-ci qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	297.034€
Dépenses et Recettes d'Investissement :	230.821€

8) INFORMATIONS DIVERSES : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.